

## Garantie de restitution d'acompte no [REDACTED]

Nous avons pris note que vous avez signé, en date du [REDACTED], un contrat d'entreprise avec

[REDACTED] (ci-après "le client")

concernant [REDACTED]. Votre demande de restitution d'acompte de CHF [REDACTED], au cas où la livraison de la marchandise ne serait pas dûment effectuée par le client, doit faire l'objet d'une garantie bancaire.

Ceci étant précisé, nous, Banque Valiant SA, nous engageons par la présente irrévocablement, à vous verser à votre première sommation, indépendamment de la validité et des effets juridiques du contrat susmentionné ainsi qu'en renonçant à toute objection et exception découlant du même contrat, toute somme jusqu'à un montant maximal de

CHF [REDACTED] (en toutes lettres: [REDACTED])

contre votre sommation de paiement écrite et votre confirmation écrite que le client n'a pas dûment respecté les obligations de livraison contractuelles et que vous êtes de ce fait autorisé à demander la restitution de l'acompte que vous avez versé.

Pour des raisons d'identification, votre demande n'est valable dans le cadre de cette garantie que si elle nous est transmise par une banque de premier ordre en certifiant que votre sommation de paiement écrite et votre confirmation écrite susmentionnées sont signées valablement par vous-même.

La demande est considérée comme effective dès que la sommation de paiement écrite et la confirmation écrite sont en notre possession.

La présente garantie n'entre en vigueur que si le montant de l'acompte susmentionné a été versé sur le compte de notre client [REDACTED], compte no [REDACTED] auprès de notre banque.

Notre garantie est valable jusqu'au [REDACTED]

et s'éteint automatiquement et complètement, indépendamment de la restitution de l'acte, si votre sommation de paiement écrite ainsi que votre confirmation écrite susmentionnées ne sont pas en notre possession jusqu'à ce moment sous la forme exigée.

Tout paiement effectué dans le cadre de cette garantie sera porté en déduction de notre obligation.

Cette garantie est soumise au droit suisse. Le for juridique exclusif est Berne.

Banque Valiant SA